ART. 53 N° 2941

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

Nº 2941

présenté par Mme Rubin

ARTICLE 53

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à ce que le Gouvernement soit habilité par ordonnance afin d'instituer une personne publique chargée de se substituer au service des retraites de l'Etat (SRE) pour la gestion de dispositifs de protection sociale.

La haine du Gouvernement à l'égard des fonctionnaires s'est déjà exprimée dans la loi transformation de la fonction publique, le groupe parlementaire de la France insoumise ne partage pas la conception actuel du gouvernement qui consiste à réduire la place des fonctionnaires et des services publics dans notre société.